

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 24.01.23

Date d'affichage : 03.02.2023

Le deux février de l'an deux mil vingt trois
à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous
la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.

Etaient présents : AMBLARD Gilles, ZAESSINGER Cécile, GAT Nicolas, VERNET Sébastien,
MOUTON Josiane, VIDAL Carine, BENLIAN Lydie, CLAUZIER Manon.

Etaient excusés : KHOUNI Jamila

Etaient absents : SABOT Nicolas, BASSET Anselme

Secrétaire de Séance : GAT Nicolas

**Nombre de
Conseillers :**
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR
L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DU CARREFOUR DU PRE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de sécurisation et
d'aménagement du carrefour du Pré. Ce projet regroupe plusieurs interventions, à
savoir :

- Déplacement du carrefour et de l'abris de bus d'une cinquantaine de mètres en amont
- Aménagement d'une plateforme de tri sélectif et d'un parking de covoiturage
- Revégétalisations de l'ancienne route

Il présente au Conseil Municipal l'estimation établie par le SDEA selon la convention
d'assistance et de maîtrise d'ouvrage du 18/11/2020.

Le coût total de cette opération se porte à 71 659€ HT,

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention Etat (DETR), entre 20 et 40 % du coût
total HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le devis présenté s'élevant à 71 659.€ H.T

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023 pour un
montant de 21 497€ HT

DECIDE d'affecter la dépense en section d'investissement, article 2151.

Ainsi délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les
membres présents.

Le maire

